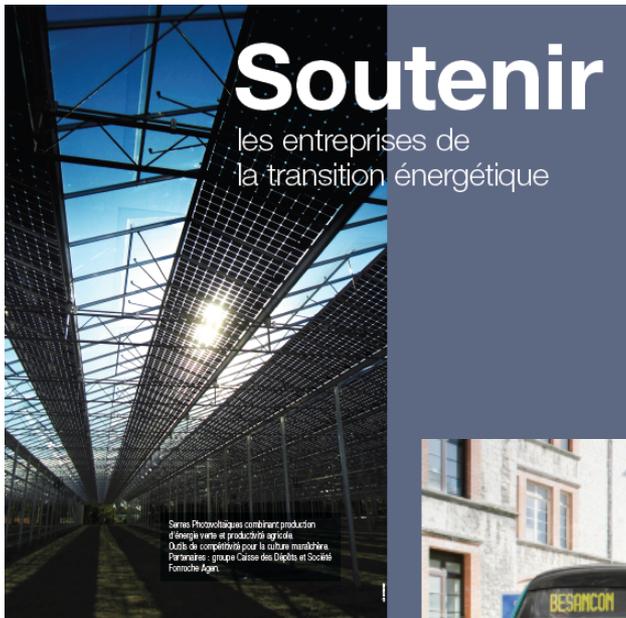


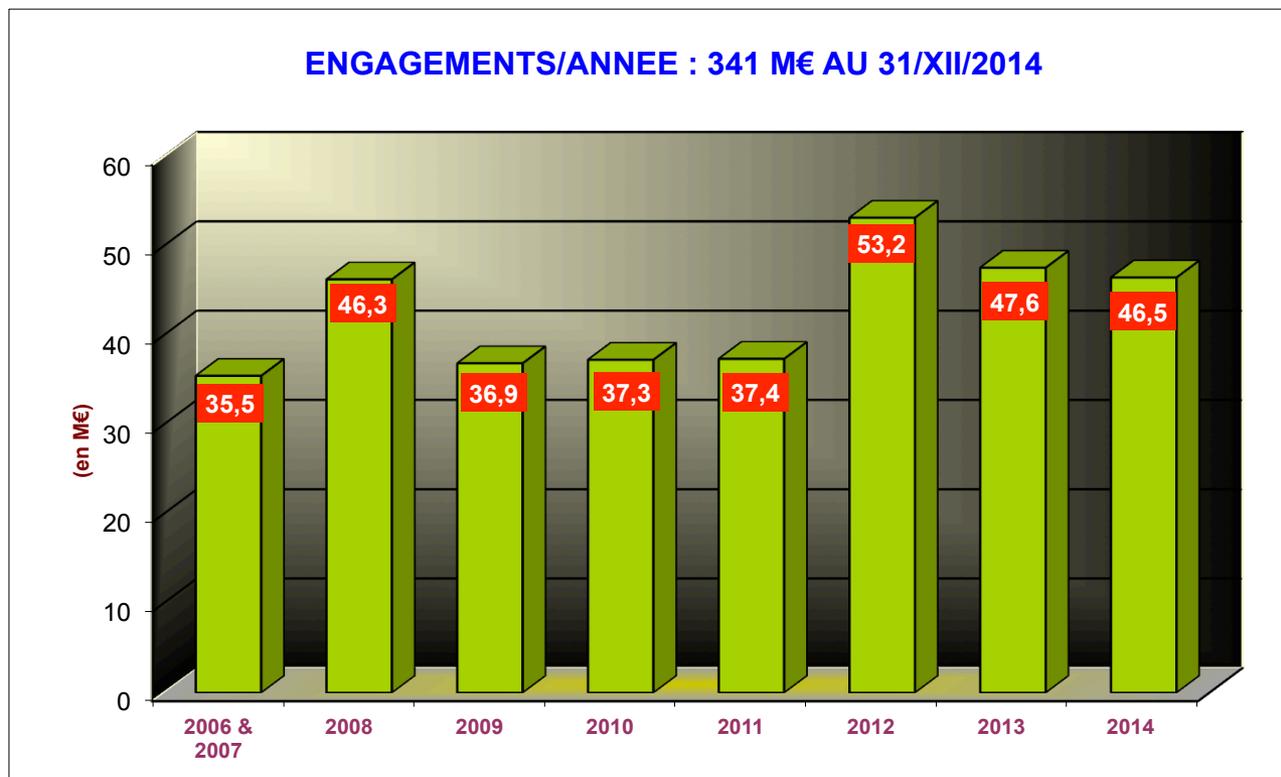
❑ La Transition Énergétique et Ecologique est une des toutes premières priorités de la CDC



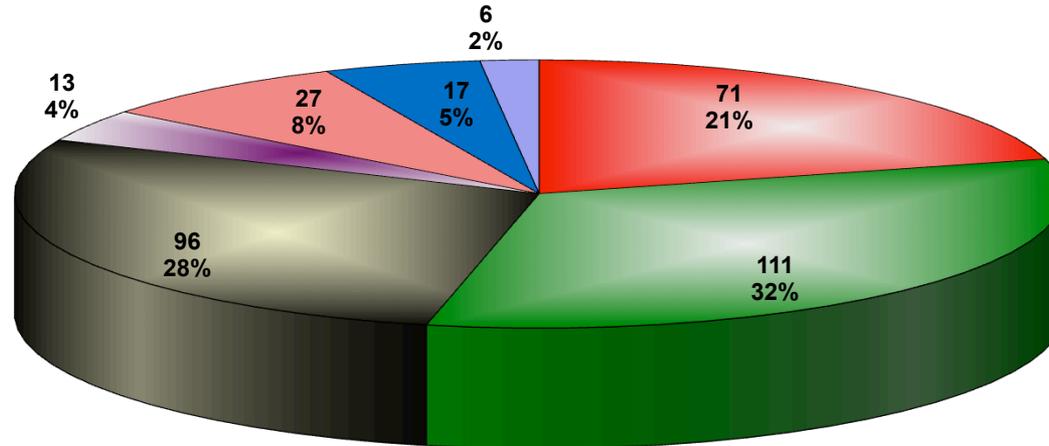
- ❑ Dans le domaine des EnR, la CDC souhaite :
 - Accompagner les politiques publiques et encourager le développement économique des territoires
 - Décentraliser la production énergétique
 - Maintenir la concurrence en encourageant le développement des petits et moyens acteurs

- ❑ Deux conventions triennales signées avec l'Etat précisant les engagements en fonds propres de la CDC sur 2008 -2013 : 341 M€ de fonds propres ont été engagés

☐ Chiffres clés des interventions sur les EnR

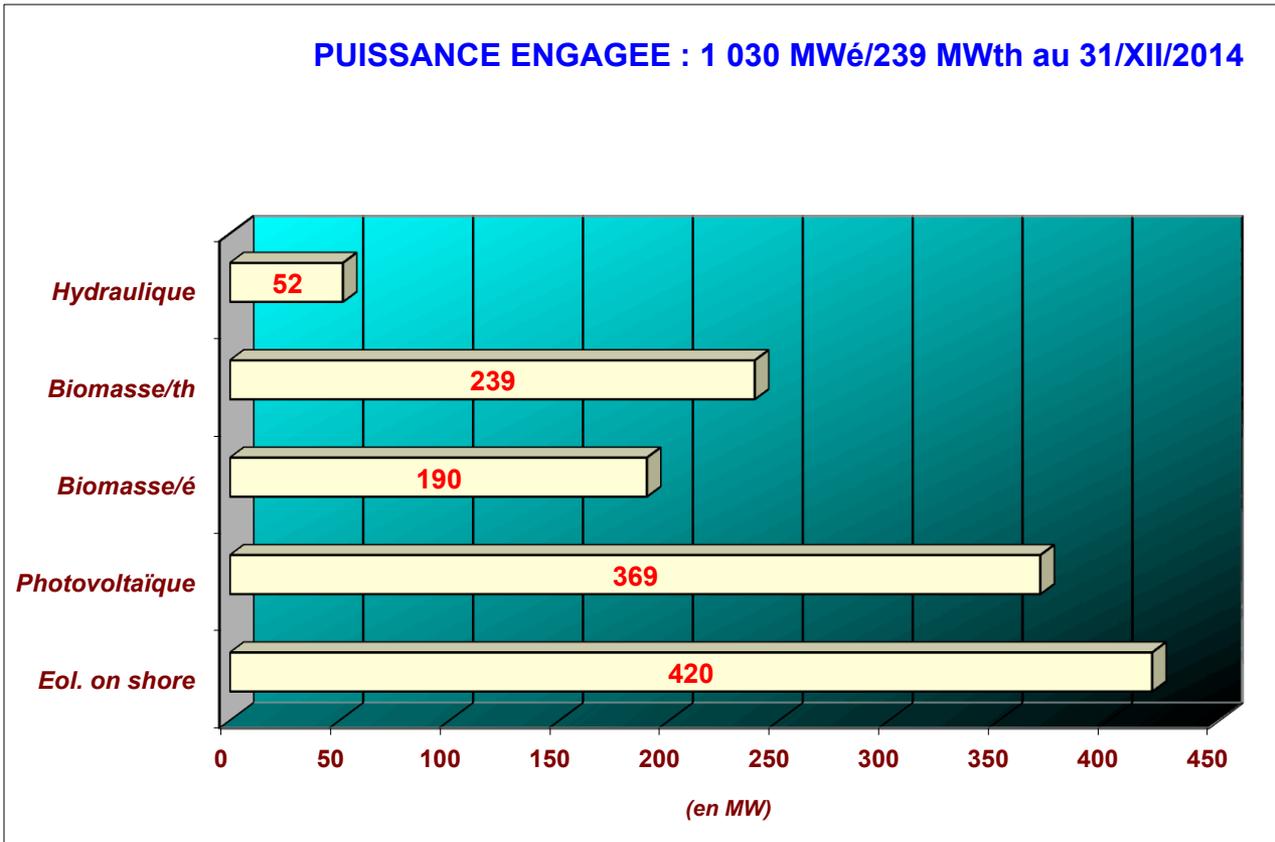


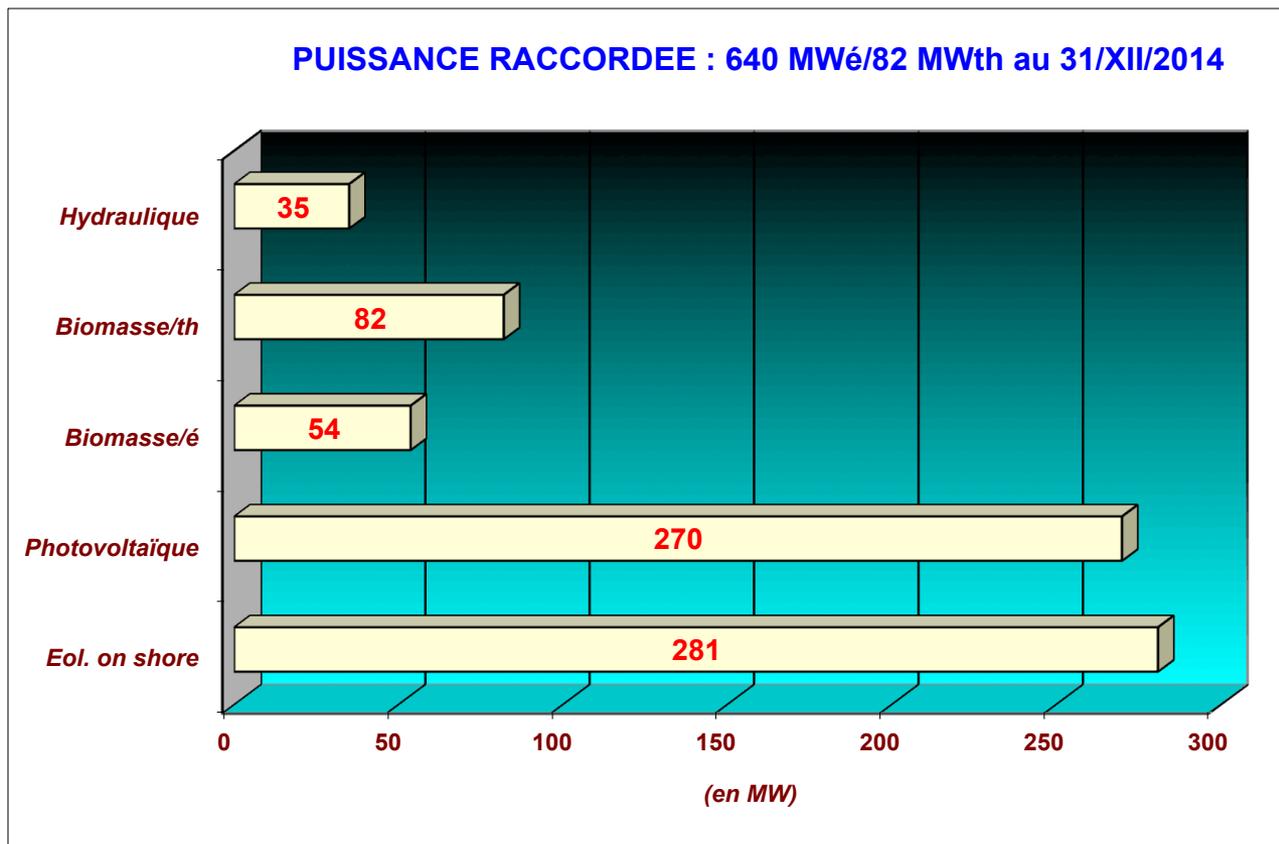
ENGAGEMENTS/ FILIERE ENERGETIQUE : 341 M€ au 31/XII/2014



Eol. on shore
 Photovoltaïque
 Biomasse/é
 Biomasse/th
 Hydraulique
 Géothermie
 Eol. off shore
 Divers

PUISSANCE ENGAGÉE : 1 030 MWé/239 MWth au 31/XII/2014





- ❑ La CDC est partenaire :
 - SAS Eilan, filiale de la SEMAEB en Région Bretagne,
 - SAS Midi-Pyrénées Photovoltaïque Investissement, filiale de plusieurs SEM de Midi-Pyrénées,
 - SAS ERA, filiale de la SED Haute-Savoie
 - SEM West Energies sur le Département de la Manche,
 - SEM ENEE 44 sur le Département de la Loire-Atlantique,

- ❑ L'intervention des collectivités et des citoyens est cependant contrainte par :
 - Les besoins capitalistiques des projets éoliens,
 - L'évolution à venir des mécanismes de soutien,
 - Un cadre règlementaire et financier complexe.

- ❑ L'éolien reste cependant la technologie la plus mature et sécurisée pour l'investissement participatif